

# COMPTE-RENDU DU COURS DE RENE LEVY

Le 22 octobre 2013

**משנה מסכת אבות פרק ב משנה א.** רבי אומר איזו היא דרך ישרה שיבור לו האדם כל שהוא תפארת לעושיה ותפארת לו מן האדם. והוי זהיר במצבה קלה במצבה חמורה, שאין אתה יודע מותן שכרכן של מצבות. והוי מחשב הפסד במצב כנגד שכחה ושכר עבירה כנגד הפסדה. והסתכל בשלושה דברים ואין אתה בא לידי עבירה דע מה לעלה ממש עין רואה ואוזן שומעת וכל מעשיך בספר נכתבין :

## Résumé

En quoi consiste la magnificence (*tiféret*) de l'homme qui pratique les *mitsvot*? Il s'agit de l'effet produit par la Loi, à condition que l'homme s'y soumette dans le but de devenir davantage Homme. La Loi est alors vécue comme un déliement de l'astreinte et un moment de splendeur.

Reprendons la question et la réponse de Rabbi, mais cette fois par le biais de la guémara. Lors du précédent cours, nous avons donné la traduction suivante : « Quelle est la voie droite [dans le sens de *dérekh ha-mitsvot*] que l'homme triera ?<sup>1</sup> Toute celle qui confère de la magnificence (*tiféret*) à celui qui la fait<sup>2</sup>. »

Autrement dit, il ne suffit pas de pratiquer, il faut encore frayer la voie droite. Toute voie légale se donne d'abord comme ambivalente : elle est un mélange de bon et de mauvais qu'il s'agit de séparer. La proposition « Toute celle dont la magnificence lui vient de l'homme » est surprenante, voire contraire à la logique. *Tiféret* est une surdétermination, le prédicat d'un prédicat. Comment le prédicat de *tiféret* peut-il être attribué à des actes sans relever du sujet? Si je commets des actes laids, c'est moi qui leur confère leur laideur... Comment expliquer que Rabbi fasse dépendre la magnificence de l'acte d'un autre homme?



Il existe deux passages dans la guémara où l'on cite cet enseignement de Rabbi. La question est reprise à l'identique dans les deux passages, mais avec des réponses différentes.

## 1 Frayer la voie droite par l'amour de la critique

"תניא רבי אומר איזו היא דרך ישרה שיבור לו האדם? יאהב את התוכחות שכל זמן שתוכחות: בעולם נתת רוח בהאה לעולם טוביה וברכה בגין לעולם ורעה מסתלקת מן העולם שנאמר (משל כי"ד) ולמוכחים יنعم ועליהם תבא ברכת טוב." (בבלי תמיד כת:)

<sup>1</sup>Autrement dit : « Quelle est la voie légale épurée ? »

<sup>2</sup>Autrement dit : « qui transfigure l'homme qui fait la mitsva ». il est question d'un homme transfiguré par ses actes.

À la question « quelle est la voie droite que l'homme triera ? », la réponse de Rabbi est : « il aimera les critiques (*tokhahot*) [qu'on lui fait]. » C'est en aimant les critiques que l'homme serait droit, parce que cet amour opère dans son existence le tri. Cet amour de la critique épure son existence. L'homme aimant la critique assume son existence critiquable, mêlée de bon et de mauvais.

La plupart des hommes n'assume pas une existence critiquable. Il existe deux grands types d'attitude :

1. Le refus de toute critique, que nous dirons moderne. Les hommes qui l'adoptent assument leur existence, leur œuvre en l'état, sans la trier, et refusent à ce titre la critique, voire s'en indignent

2. Le positionnement des hommes qui adoptent une attitude à l'abri de toute critique, que nous dirons archaïque, conformiste, et qui les désigne comme irréprochables.

Ces deux types d'hommes se fourvoient. Même si tout homme est critiquable, tout homme n'a pas l'amour des critiques.

## 2 La magnificence de la Loi dans le dénouement de l'astreinte

Le second passage de la Guémara reprend la réponse de Rabbi telle qu'elle se trouve dans la Michna.

"משתבח ליה רבא לרב נחמן ברב שורה דעתם גדול הוא. אמר לו: כשי בא לידי הביאו לידי. הוה ליה נדרא למישרא, אתה לקמיה דרב נחמן. אמר ליה: נדרת אדעתא דהכי? א"ל: אין. אדעתא דהכי? אין. כמה יימניין. אייקפֶּד רב נחמן, א"ל: זיל לקיילעך. נפק רב שורה ופתח פיתחה לנפשיה, רבי אומר: איזו היא דרכֶּן ישרה שבור לו האדם? כל שהיא תפארת לעוישיה ותפארת לו מון האדם, והשתא דאייקפֶּד ר"ג אדעתא דהכי לא נדרי, ושרא לנפשיה." (בבלי נדרים כב:)

Nous traduisons : « Rava fit l'éloge de rav Shora à rav Nahman en disant que c'était un grand homme. Il lui dit : "Quand il viendra chez toi, amène-le moi". Rav Shora avait fait un vœu (*néder*) dont il voulait se défaire et il alla chez rav Nahman, lequel lui demanda : "Est-ce que tu as fais un vœu en connaissance de cause ?" "Oui !" et ainsi plusieurs fois. De ce fait, rav Nahman se montra sévère et lui dit : "Retourne chez toi". Rav Shora sortit et trouva une solution pour lui : "Rabbi dit 'Quelle est la voie droite que l'homme triera ? Toute celle qui confère de la magnificence à celui qui la fait'. Dès lors que rav Nahman s'est montré sévère, je n'ai pas fait le vœu (*néder*) [en connaissance de cause]" et rav Shora s'est libéré tout seul. »

Rav Shora a pensé que ce vœu n'était pas *tiféret* pour lui, car il était inconcevable que rav Nahman put être sévère à ce point. Que veut dire ici rav Shora sinon qu'il n'a pas fait de vœu qui ne puisse être défait. Même l'homme le plus conséquent ne peut pas vouloir faire un vœu qui ne puisse être défait, un vœu dont on ne puisse revenir *grâce à l'autre*. Rav Shora sait qu'il n'aurait pas fait de vœu si ce vœu n'était délibié.

Ce qu'il y a de plus remarquable est l'asymétrie. Le cas de *néder* est le cas d'un homme qui a pris quelque chose de permis pour se l'interdire, s'astreignant donc au-delà du strict devoir. Cette attitude est magnificence pour celui qui la fait. *Un vœu qui est magnificence est un vœu que l'autre peut défaire*, parce que, en sus, il suppose que son *néder* puisse être défait. Le *néder* est d'autant plus *tiféret* qu'il renferme la possibilité de n'être plus un *néder*. Le *néder* a quelque chose de magnifique car il renferme la possibilité de ne plus l'être après le déliement. Le *néder*

est d'autant plus une *tiféret* qu'il est déliable : c'est pour autant qu'il puisse être défait qu'il est magnifique de faire un vœu. C'est le déliement qui confère de l'éclat et ce déliement vient de l'autre.

La structure formelle du vœu répond à celle de l'enseignement de Rabbi de notre michna. Que veut dire ici rav Shora ? Le premier éclat vient du *néder* lui-même. La Loi, la *mitsva*, partage cet éclat. La Loi, comme le *néder*, est une astreinte. C'est cela qui confère à la Loi et au *néder* leur caractère magnifique, aux yeux du naïf : la Loi est prestigieuse par son caractère astreignant, de même que dans le *néder*. La naïveté est de croire que le prestige vient du caractère astreignant. C'est contre cela que Nietzsche s'est insurgé ! Pour nous, le prestige dont jouissent la Loi et le *néder* ne doivent pas se concevoir sans le prestige du déliement. En quoi consiste précisément le déliement de la Loi ? Non pas dans la transgression, mais dans la recherche du permis. Le même terme qui dit le déliement dit aussi la permission (*lé-hatir* signifie lever un interdit).

En général, ce qui fait le prestige de la Loi est d'être astreignante, voire impérative. Pour Kant, la marque de la suprématie de la Loi est son caractère impératif. Le *néder* jouit de prestige, mais dans une moindre mesure. Mais le *néder* se double d'un autre prestige : celui d'être déliable par l'autre. Le *néder* m'astreint pour autant qu'il me lie. L'autre a le pouvoir de m'en délier. Le *néder* a pouvoir de lier mais il a pouvoir de se délier par le moyen d'autrui. La question qui se pose est : si la sentence concerne la Loi, est-ce que la *mitsva* a pouvoir de se délier ? A priori, non ! Seule les lois civiles modernes, soumises à des groupes de pression, ressemblent à des *nédarims* collectifs et, par leur caractère précaire, peuvent se délier !

Ce qu'il y a de mauvais (*psolét*) dans les *mitsvot* est de les vivre comme une astreinte. Pourtant, c'est aussi dans l'astreinte que consiste le bon (*okhél*). Si je vis l'astreinte à la Loi comme une astreinte aveugle ou brute, je me tiens loin de l'homme (*ha-adam*). Si je vis la Loi comme astreinte à devenir Homme, alors plus je serai Homme, plus je vivrai la Loi comme un déliement, et plus comme une astreinte aveugle ou brute. Si j'entends par la *mitsva* l'injonction d'être Homme, alors à mesure que je suis Homme par la Loi, par le vécu de la Loi, la Loi d'astreinte se change progressivement en dénouement ; elle se délie.

La liberté nous est restituée, mais pas la licence. De là vient le double prestige de la *mitsva*. Le prestige de la Loi est indissociable de son déliement. Vivre dans la Loi une astreinte détachée du devenir-Homme, c'est se fourvoyer. La *mitsva* est vouée à nous restituer la vraie liberté de l'homme, pas celle de l'individu. L'Homme que je deviens amène le déliement de la Loi. La *mitsva* porte en elle son déliement à venir.

Notre texte nous dit donc que la voie droite est d'être Homme par la *mitsva*, laquelle est destinée à restituer à l'homme sa liberté et la magnificence de son devenir-Homme.